

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de LERCOUL**

du 29 AOUT 2020

**Décision du CM
n° 2020-049**

| | | |
|-----------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de Conseillers actuels en exercice : | 7 | L'an 2020, le 29 août à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON. |
| dont : | | |
| Présents : | 5 | Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T. |
| Absents : | 2 | Présents : 5 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T. |
| Procurations : | 2 | Absents : 2, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS. |
| Votants : | 7 | Procurations : 2, M. Sylvain GRAVAILLAC à M. François LAFON M. Yves SANS à M. Jacques GARCIA. |
| | | Secrétaire(s) de séance élu(s), en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Jacques GARCIA. |

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a été rédigé par le secrétaire de séance, affiché à l'extérieur de la Mairie, en application de l'article L.2121-25 du C.G.C.T. et envoyé aux Conseillers Municipaux. Du public étant dans la salle, il est procédé à la lecture du compte rendu.

Ce compte rendu ne soulevant ni demande de rectification ni objection est mis au vote.

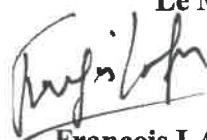
NOMBRE de VOTANTS : 7
résultat du vote : 7 voix « pour » / 7

Ainsi fait et délibéré à Lercoul, le 29 août 2020.

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

Rendu exécutoire par :
publication
du relevé de décisions

Extrait certifié conforme,
Le Maire,


François LAFON

